

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1103 accordant un pernus d'occupation provisoire à M. Cocolios.

n° 1103

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 novembre 1938

Numéro JO
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro
30 novembre 1938

TEXTE INTÉGRAL

M.E.-D. Cocolios, demeurant à Djibouti, est autorisé, sous réserve des droits des tiers, occuper à titre provisoire, un terrain non loti d'une superficie de 5.000 mètres carrés environ, sis à l'est de la route d'Ambouli, tel au surplus qu'il figure au plan ci-annexé et dont les limites exactes seront données sur place par M. le géomètre de 11 Conservation de la propriété foncière, à la requête de l'intéressé.